



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 19 juin 2025

Résolution de Panchard Illias du 18 avril 2025 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Panchard Illias : « verdict historique de la CEDH sur le climat – quels impacts pour Lausanne et ses habitant-e-s ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 18 avril 2025, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Ilias Panchard « verdict historique de la CEDH sur le climat– quels impacts pour Lausanne et ses habitant-e-s ? », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes de Ilias Panchard :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique à la Confédération son appréciation positive du jugement de la CEDH et l'importance de renforcer les actions en matière climatique au niveau fédéral ».

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité réponde à la consultation fédérale sur le programme d'économies de la Confédération en recommandant l'abandon desdites mesures, en particulier celles relevant de la protection du climat (programme Bâtiments, trains de nuit, transports publics, etc.) ».

Réponse de la Municipalité

Conformément aux procédures en vigueur, la Confédération est tenue de rendre un rapport au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui surveille les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Elle y détaillera la façon dont la Suisse entend exécuter cet arrêt. Elle l'informera également de la position du Conseil fédéral et du Parlement et évoquera les derniers développements de la législation en matière de politique climatique et énergétique.

La Municipalité considère ce moment comme propice pour une éventuelle communication et évaluera lors de cette prise de position officielle de la Confédération s'il y a nécessité d'intervenir auprès des autorités fédérales.

Dans sa réponse du 10 avril 2025 à la consultation sur la loi fédérale sur les allègements budgétaires de la Confédération, la Municipalité a pris position comme suit : « L'ensemble

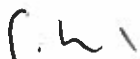
des mesures d'allégement proposées par la Confédération pourrait avoir des conséquences fortes sur des politiques publiques qui tiennent particulièrement à cœur à la Ville de Lausanne comme à ses habitantes et habitants dans des domaines très variés tels la culture, la politique sociale et l'asile, les infrastructures, l'énergie ou encore les hautes écoles. (...) Ce programme est d'autant plus inacceptable qu'il s'attaque à des politiques prioritaires pour l'attractivité des villes et la qualité de vie de ses habitantes et habitants, que ce soit dans le domaine de la formation, des infrastructures ou encore en matière de politique climatique. (...) Les mesures dans le domaine du climat, des transports, du soutien à la rénovation des bâtiments sont contraires aux engagements que la Confédération a pris en matière de climat, que ce soit dans le domaine de la réduction des émissions ou celui de l'adaptation aux changements climatiques. Alors qu'il est urgent d'agir, ces coupes auront pour conséquence le ralentissement des politiques publiques menées en faveur de l'électrification de la mobilité, du report modal vers les mobilités actives, de la rénovation énergétique des bâtiments et de la protection de la biodiversité pour ne citer que quelques exemples ». C'est également par sa présence active au sein des commissions thématiques de l'Union des Villes suisses que la Ville de Lausanne fait entendre sa voix dans le sens souhaité par la résolution.

Grâce aux prises de position très critiques des villes, des cantons et d'autres acteurs, nous pouvons espérer que la loi sur les allègements budgétaires de la Confédération fasse l'objet de modifications majeures. A son échelle, la Municipalité a donc contribué à défendre les mesures pour le climat.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

